



**OBJECTIFS**

Développer les compétences clés

Apprendre le français (FLE, FLI)

Développer les compétences clés

Apprendre le français (FLE, FLI ou alphabétisation)

**PUBLICS**

Personne de plus de 16 ans n'ayant pas enraciné les savoirs de base

Personne étrangère allophone scolarisée dans son pays d'origine

Personne non scolarisée ou peu scolarisée

Personne non scolarisée ou peu scolarisée (- de 2 ans)

**DISPOSITIFS**

LECTIO

CIR (étranger primo-arrivant originaire de PAYS TIERS à l'UE)  
SL - OEPRE - FOS - FLP

CIR (étranger primo-arrivant originaire de PAYS TIERS à l'UE)  
ASL - OEPRE

## Pour rappel

Les savoirs de base sont le « noyau dur » des compétences clés nécessaires pour évoluer dans une société de la connaissance. Elles constituent le socle fonctionnel nécessaire à la vie quotidienne. On peut les regrouper en trois grands domaines :

**Les compétences linguistiques :** *communication orale, communication écrite...*

**Les compétences en mathématiques :** *numératie, compter et opérer sur des grandeurs...*

**Les compétences cognitives :** *raisonnement logique, repérage dans le temps et dans l'espace, capacité à apprendre, mémoire, concentration...*

| Cadre de référence ANLCI   | Degrés   |
|--|--|
| Personnes qui ont des compétences qui leur permettent de se repérer dans le monde de : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ l'écrit (identification de signes et de mots) ;</li><li>➤ nombres (base de la numération) ;</li><li>➤ l'espace et dans le temps.</li></ul>  | <b>Degré 1 : Repères structurants</b>  |
| Personnes qui ont des compétences dans un environnement familier pour : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ lire et écrire des phrases simples ;</li><li>➤ trouver des informations dans des documents courants ;</li><li>➤ donner et prendre des informations orales lors d'un entretien ;</li><li>➤ résoudre des problèmes de la vie courante nécessitant des calculs simples.</li></ul> | <b>Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante</b>                       |
| Personnes qui peuvent lire et écrire des textes courts, argumenter, prendre de la distance, résoudre des problèmes (correspond à un niveau proche du CFG).   | <b>Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées</b>           |
| Compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société et s'adapter aux évolutions (correspond à un bagage de fin de scolarité obligatoire, proche du niveau de qualification du niveau V).  | <b>Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie dans la société de la connaissance</b> |

**CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES**

**Niveaux communs de compétences – Échelle globale (Conseil de l'Europe 2001) [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/Framework_FR.pdf)**

|   |   |
|---|---|
| <b>C2</b><br>Maîtrise   | Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il-elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes. Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites.  |
| <b>C1</b><br>Autonome   | Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment avoir besoin de chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.  |
| <b>B2</b><br>Avancé ou utilisateur indépendant                              | Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.   |
| <b>B1</b><br>Niveau seuil   | Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.  |
| <b>A2</b><br>Intermédiaire ou de survie                                     | Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.   |
| <b>A1</b><br>Introductif<br>Ou de découverte                                | Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.   |
| <b>A1.1</b><br>(hors cadre d'après Beacco, Ferrari, Lhote, Tagliante, 2005) | Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes utilisées dans des situations de communication très récurrentes ainsi que des énoncés très simples visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale ; il peut en utiliser certains. Peut s'identifier et répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation... et, éventuellement, poser lui-même des questions de ce type à quelqu'un de non totalement inconnu ou dans une interaction administrative ou de service prévisible. Peut participer à une interaction ordinaire, au moins partiellement, au moyen d'énoncés simples (centrés sur un ou deux mots), en ayant aussi recours à sa langue première ou à d'autres langues acquises, si l'interlocuteur parle lentement et distinctivement et se montre coopératif et bienveillant. |

## GLOSSAIRE

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>ASL</b>              | Atelier de Savoirs Sociolinguistiques (ASL) : rendre les apprenants autonomes dans les “espaces sociaux”. Ce terme désigne les différents lieux ou institutions de la vie courante, par exemple la Poste, les transports en commun, l’école, la banque, le marché, l’hôpital etc.  |
| <b>CIR</b>              | La signature d’un contrat d’intégration républicaine (CIR) entré en vigueur le 1er juillet 2016, marque l’engagement de l’étranger dans le parcours personnalisé d’intégration républicaine. Le CIR se substitue au contrat d’accueil et d’intégration (CAI).  |
| <b>CECRL</b>            | Le cadre Européen de référence pour les langues (CECR) est un référentiel qui définit les niveaux de maîtrise d’une langue ( du A1 au C2).   |
| <b>CFG</b>              | Le certificat de formation générale (C.F.G.) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales pour des jeunes ou adultes ayant suivi une action de formation en alternance dans un dispositif d’insertion sociale et professionnelle ou une formation continue ; également pour les élèves des enseignements généraux et professionnels adaptés et de troisième d’insertion.   |
| <b>Contrat de Ville</b> | Le contrat de ville est un contrat passé entre l’Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...). Le cadre général et les orientations ont été définies par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 19 février 2014.  |
| <b>DAAEN</b>            | « La politique d’intégration est mise en œuvre par le Ministère de l’intérieur à travers la Direction de l’accueil, de l’accompagnement des étrangers et de la nationalité de la Direction générale des étrangers en France, les ministères participant au Comité interministériel à l’intégration au titre de leurs politiques de droit commun, l’ Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII) (contrat d’accueil et d’intégration, cours de langue...), le réseau déconcentré des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, par les programmes régionaux d’intégration des populations immigrées, un réseau associatif d’environ 1 300 fédérations et associations nationales et locales, la Cité nationale de l’histoire de l’immigration (CNHI), pour la promotion de la mémoire de l’immigration comme facteur d’intégration, la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI). »<br><br>( extrait du site <a href="http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement">http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement</a> ) |
| <b>DILF</b>             | Diplôme Initial de langue française ( DILF) valide le niveau A1.1  |
| <b>DELF</b>             | Diplôme d’études en langue française ( DELF) correspond aux niveaux A1 à B2 du CECR.   |
| <b>DALF</b>             | Diplôme approfondi de langue française correspond aux niveaux C1 à C2 du CECR.   |
| <b>DRJSCS</b>           | La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.   |

|               |  |
|---------------|--|
| <b>FLE</b>    | <p>Le Français Langue Etrangère est la langue française enseignée à des publics allophones, scolarisés dans leurs pays d'origine, pour qui le français est une langue étrangère. Ces personnes doivent maîtriser le code écrit de leur langue maternelle et doivent savoir lire.</p> <p>On distingue deux types de FLE selon la langue maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FLE langue latine : la personne a appris une langue à alpha-bet latin (ex.: anglais, espagnol,...)</li> <li>- FLE langue non latine : langue arabe, russe, chinois, japonais, tamoul, grec, hébreu, thaï,....</li> </ul> <p><b>Le FLE n'est pas un dispositif d'apprentissage de la langue, c'est une didactique.</b></p> |
| <b>FLI</b>    | <p>Le Français Langue d'intégration ( FLI) se situe dans la prolongation du français langue étrangère (FLE).</p> <p>C'est un enseignement-apprentissage du français spécialement adapté à des migrants adultes appelés à s'installer durablement en France.</p> <p>Il privilégie un apprentissage oral, en lien direct avec l'environnement quotidien de l'apprenant.</p>  |
| <b>FLP</b>    | <p>Le Français Langue Professionnelle est l'enseignement du français ayant pour but l'insertion professionnelle du public à court ou moyen terme.</p>  |
| <b>FOS</b>    | <p>Le Français sur Objectifs Spécifiques est l'enseignement du français à visée professionnelle ou universitaire (FOU : Français sur objectif universitaire) afin de réaliser un objectif précis ou une fonction particulière.</p>   |
| <b>OEPRE</b>  | <p>Ouvrir l'Ecole aux Parents (OEPRE) pour la réussite des enfants est un dispositif pour les parents étrangers primo-arrivants qui permet à la fois d'acquérir une plus grande maîtrise de la langue française pour faciliter l'insertion professionnelle, de connaître les principes de la République et d'appréhender l'institution scolaire.</p>   |
| <b>OFII</b>   | <p>Créé en 2009, l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est le seul opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale. Il est sous tutelle de l'Etat.</p>   |
| <b>LECTIO</b> | <p>Dispositif de formation pour les publics en difficulté sur les savoirs de base financé par le Conseil Régional Occitanie et l'Europe.</p>   |